



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
iepsarlon@gmail.com
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30

Arts Graphiques

Formation - Cours du jour/soir
Site d'Arlon/Virton

Arts graphiques

Véritable ouverture sur l'art et ses différentes techniques, ce cours vous permettra d'aborder de nombreuses méthodes (aquarelle, crayon, fusain, sépia, sanguine, pastels secs, peinture à l'huile, acrylique, crayon de couleur...).

Le professeur assure la transmission des savoir-faire via des projets.

La taille des groupes permet un suivi individualisé qui laisse à chacun la possibilité de progresser à son propre rythme.

En fin d'année, nos étudiants sont fiers de montrer leurs œuvres lors d'une exposition collective.



Programme

- Découverte des techniques d'expression en arts plastiques : 120 périodes
- Arts graphiques : techniques sèches Niveau 1 : 100 périodes
- Arts graphiques : techniques fluides Niveau 1 : 100 périodes



Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

À l'issue de chaque UE, une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la Communauté française.

Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum. Être en possession du CEB OU réussir un test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation